



C O M M U N I Q U É

PRÉVENTION / SANTÉ / CONDITIONS DE TRAVAIL / BIEN-ÊTRE

Bien-être au travail : nos élus obtiennent des avancées concrètes mais un point de blocage persiste

Dans un monde professionnel de plus en plus exigeant, où la surcharge cognitive, la sédentarité et l'hyperconnexion pèsent sur la santé des agents, il est clair que **la qualité de vie et les conditions de travail ne peuvent plus être traitées comme des sujets secondaires**. En 2024, la direction de l'Insee avait d'ailleurs communiqué sur la lutte contre la sédentarité, reconnaissant qu'**exercice professionnel et santé agissent mutuellement l'un sur l'autre**.

À la CFE-CGC, nous portons depuis longtemps une vision ambitieuse du bien-être au travail, alliée à l'efficacité et à la performance collective. Nous sommes attentifs aux évolutions dans ce domaine et nous nous documentons sur les expérimentations conduites dans les autres administrations et entreprises privées. Ceci nous conduit à faire **depuis 2023 des demandes adaptées aux agents de l'Insee** dans le cadre des formations spécialisées Santé, sécurité et conditions de travail des CSA dans lesquels nous sommes représentés.

Des progrès concrets pour la santé au travail

Grâce à l'engagement de nos élus, plusieurs avancées significatives ont ainsi été obtenues :

- Mise en place de **prestations de massage au bureau**, pour contribuer à la détente et à la prévention des troubles musculo-squelettiques
- Acquisition de **pédaliers de bureau et de walking-desks**, pour encourager le mouvement et lutter contre la sédentarité au poste de travail
- Mise en place de **journées de cohésion d'équipe** pour renforcer les liens, faire baisser la pression en sortant du cadre habituel et favoriser une ambiance de travail apaisée
- Renforcement des **moyens attribués aux associations sportives**, favorisant l'activité physique sur les lieux de travail et le lien social entre collègues.

Loin d'être négligeables, ces dispositifs sont de **vrais leviers de prévention et de performance durable**. Ils illustrent ce qu'un dialogue social constructif peut produire, lorsque la santé des agents est prise au sérieux. Nous saluons les directions qui ont mis en place ces actions.

Un point de blocage persistant : les cocons de repos

Malgré ces avancées, la direction de l'Insee persiste à refuser la mise en place de cocons de repos, pourtant largement plébiscités dans de nombreuses structures publiques et privées soucieuses de la santé de leurs agents. Ces **espaces, conçus pour permettre des temps de récupération courts**, sont particulièrement adaptés à un environnement de travail moderne, où la concentration prolongée, les écrans et la pression temporelle sollicitent intensément les capacités physiques et mentales.

Nous regrettons cette position de fermeture a priori, d'autant plus qu'il ne s'agit pas d'un "luxe" mais d'un **dispositif de prévention aux effets bien documentés** :

- Meilleure régulation de la **charge mentale**
- Amélioration de la **vigilance** et de la **concentration**
- Réduction du **stress** et prévention de l'**épuisement**
- Gain de **productivité**.

Dans un contexte où l'Insee affirme vouloir prendre soin de ses agents, tout en modernisant ses méthodes de travail, refuser ce type d'équipement va à rebours des possibilités offertes actuellement et des besoins réels des agents de l'institut.

Notre revendication : permettre le repos pour mieux travailler

La CFE-CGC réaffirme que **le droit au repos et à la récupération ne s'oppose pas à la performance**, il en est même une condition. Nous appelons donc la direction à reconsidérer sa position et à engager une réflexion sérieuse - en lien avec les représentants du personnel - sur l'**expérimentation encadrée de cocons de repos** dans les espaces collectifs de travail. Ce serait un signal fort envoyé aux agents, celui d'un Insee qui fait confiance à ses équipes, qui prend soin de leur santé et qui investit dans une organisation du travail humaine, moderne et durable.

Pour en savoir plus :

En **Normandie** : « [Lutte contre la sédentarité : la DR Insee de Normandie montre l'exemple](#) », notre communiqué#13 du 23 mai 2024

En **Paca** : « [Formation spécialisée du 14 octobre 2024](#) », communiqué du 15 octobre 2024

A la **Direction générale à Montrouge** : « [Formation spécialisée du 7 novembre 2024](#) », notre communiqué#3 du 15 novembre 2024

Pour nous contacter

dg75-syndicat-national-cfe-cgc@insee.fr

Vos représentants CFE-CGC

Titulaires

Jean-Philippe DE PLAZAOLA,
Sébastien CHÉRON

Suppléants

Catherine PORTAL,
Salvatore DI MARIA

**Des élus mobilisés
pour vous représenter
et vous accompagner !**